

Renseignements généraux sur l'offre :

Sous réserve des modalités, conditions et restrictions indiquées ci-dessous, BASF Canada Inc. et/ou BASF Canada (« **BASF** ») offre à chaque bénéficiaire admissible (tel que défini ci-dessous au paragraphe *Détails de l'offre*) la possibilité de recevoir un (1) sac de travail de taille moyenne Trade Series Carhartt^{MD} (la « **récompense** ») pour avoir réussi le module du Centre de connaissances de BASF intitulé : *Module Liberty 200 SN – Mettez les chances de votre côté avec les bons outils de désherbage* (le « **module** ») durant la période de l'offre (définie ci-dessous) (l'« **offre** »). Chaque bénéficiaire admissible (sans dépasser la limite d'une [1] récompense par ferme) qui remplit les conditions de l'offre conformément aux présentes modalités et conditions officielles de l'offre (à la discrétion exclusive de BASF) pourra recevoir une (1) récompense.

Détails de l'offre

1. Aucun achat requis. Cette offre ne s'adresse qu'aux producteurs canadiens qui résident dans une (1) des régions suivantes définies par BASF : (i) Manitoba; (ii) Ontario; (iii) Québec (individuellement, une « **région de BASF** »); et qui (a) sont propriétaires, opérateurs ou représentants désignés d'une ferme de grains ou d'oléagineuses (la « **ferme** »); (b) ont atteint l'âge légal de la majorité dans leur province de résidence; et (c) sont autorisés légalement à accepter une récompense promotionnelle sous forme d'articles promotionnels de BASF (individuellement, un « **bénéficiaire admissible** »; collectivement, des « **bénéficiaires admissibles** »). Les employés, représentants et agents de BASF, de ses compagnies apparentées, compagnies associées ou affiliées, fournisseurs des prix, agences de publicité et de promotion et de toute autre entité ayant participé au développement, à la production, à l'administration ou au déploiement de l'offre ainsi que les personnes avec qui ils résident (qu'elles soient ou non apparentées) (collectivement, les « **parties prenantes de l'offre** ») ne peuvent s'inscrire ni participer à l'offre.
2. Pour se qualifier pour l'offre, les bénéficiaires admissibles doivent accepter les présentes modalités et conditions officielles et accepter d'y être légalement liés après avoir rempli le formulaire d'inscription à l'offre. Avant de participer à l'offre en ligne, les bénéficiaires admissibles devront également accepter les modalités et conditions contenues dans le consentement sur la vie privée des producteurs de BASF (en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* ou LPRPDE) et auront l'occasion de donner leur consentement aux messages commerciaux électroniques de BASF. Les bénéficiaires admissibles peuvent subséquemment retirer leur consentement à recevoir des communications électroniques sans compromettre leur admissibilité à cette offre.

Pour participer à cette offre, les bénéficiaires admissibles doivent réussir le module en ligne qui se trouve à l'adresse URL suivante : www.agsolutions.ca, à partir d'où ils doivent se connecter au site Web sécurisé des producteurs de BASF (le « **SWSP** ») à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe valides*.

* Dans le cas où un bénéficiaire admissible a besoin d'un identifiant ou a oublié son nom d'utilisateur et mot de passe uniques pour accéder au SWSP, il peut demander de l'aide au Service à la clientèle **AgSolutions**^{MD} au 1-877-371-BASF (2273).

Une fois la connexion au SWSP a été établie et l'accès au module a été obtenu, toutes les étapes suivantes doivent être réalisées pendant la période de l'offre pour se qualifier pour l'offre et obtenir une récompense :

- a) Compléter le formulaire d'inscription à l'offre et fournir tous les renseignements requis;
 - b) Accepter d'être légalement lié aux présentes modalités et conditions officielles de l'offre, telles que présentées dans ce document;
 - c) Accepter le consentement sur la vie privée des producteurs de BASF (LPRPDE);
 - d) Réussir le module. Réussir le module signifie répondre à toutes les questions présentées et répondre correctement à huit (8) des dix (10) questions (la « **réussite** »); et
 - e) Compléter le module et réaliser toutes les autres étapes décrites ci-dessus au cours de la période suivante : 1^{er} janvier 2023 au 30 novembre 2024 (la « **période de l'offre** »).
3. Chaque bénéficiaire admissible qui mérite la réussite du module, conformément aux présentes modalités et conditions officielles, y compris toutes les étapes décrites ci-dessus (à la discrétion exclusive de BASF), pourra se qualifier pour l'offre. Sous réserve de la limite décrite ci-dessous, chaque bénéficiaire admissible qui remplit les conditions de l'offre conformément aux présentes modalités et conditions officielles (à la discrétion exclusive de BASF) pourra recevoir une récompense. Les détails de la récompense sont présentés dans la section : *Détails de la récompense*. Si BASF estime, à sa discrétion exclusive, qu'un bénéficiaire admissible peut se qualifier pour l'offre et recevoir une récompense, ce dernier pourra en être informé par un représentant de BASF. Si un bénéficiaire admissible est considéré par BASF, à sa discrétion exclusive, admissible à l'offre et à une récompense, il sera avisé par un représentant de BASF. Si un bénéficiaire admissible (i) ne peut accepter (ou refuse d'accepter) la récompense pour quelque raison que ce soit; ou (ii) est reconnu avoir violé l'esprit ou la lettre des présentes modalités et condition de l'offre (à la discrétion exclusive de BASF), ce bénéficiaire admissible devra, à la discrétion exclusive de BASF, renoncer à la totalité de la récompense et sera disqualifié pour l'offre.

4. Limite d'une (1) récompense par ferme permise durant la période de l'offre. Si BASF découvrait (à l'aide de toute preuve ou autre information auxquelles BASF aurait eu accès ou que BASF aurait obtenues de quelque façon que ce soit) qu'une personne a tenté : (i) d'obtenir plus d'une (1) récompense par ferme; ou (ii) d'utiliser plusieurs noms, plusieurs identités, plusieurs adresses postales ou tout système ou programme automatisés, avec macro, avec script, robotisés ou autre pour s'inscrire ou participer à l'offre ou pour la perturber, cette personne pourrait être disqualifiée pour l'offre, à la discrétion exclusive de BASF. Les parties prenantes de l'offre ainsi que chacun de leurs cadres, directeurs, employés, agents, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « **renonciataires** ») ne pourront être tenus responsables des formulaires de participation, modules ou autres informations associées à l'offre retardés, perdus, acheminés au mauvais endroits, retenus, incomplets ou incompatibles (lesquels sont considérés nuls).
5. Cette offre ainsi que les modalités et conditions officielles de l'offre doivent respecter toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Dans la mesure prévue par la loi applicable, tous les différends et questions concernant la formulation, la validité, l'interprétation et l'exigibilité des présentes modalités et conditions officielles de l'offre ou des droits et obligations des participants, de BASF ou de quiconque parmi les autres renonciataires associés à cette offre seront administrés conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois fédérales canadiennes applicables et les décisions appliquées de même, sans donner effet aux règles ou dispositions de compétence législative ou de conflit de lois qui entraîneraient l'application des lois de tout autre ressort. Par les présentes, les parties consentent à la juridiction exclusive des tribunaux de l'Ontario dans toute intervention visant à faire respecter (ou liée d'une autre façon) les présentes modalités et conditions officielles de l'offre ou éléments reliés à cette offre.
6. Les décisions de BASF concernant tous les aspects de cette offre sont définitives et obligatoires pour tous les bénéficiaires admissibles, sans droit d'appel, y compris, sans restriction, toutes les décisions relatives à l'admissibilité / disqualification des bénéficiaires admissibles. Les renonciataires ne pourront être tenus responsables pour toute défectuosité technique ou autres problèmes liés au réseau ou lignes téléphoniques, systèmes informatiques en direct, serveurs, fournisseurs d'accès, équipement informatique ou logiciels, pour toute défaillance dans la réception d'information par BASF pour quelque raison que ce soit ou pour toute combinaison de ce qui précède.
7. BASF se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de retirer, suspendre ou modifier cette offre, de quelque façon que ce soit, ou de modifier les présentes modalités et conditions officielles de l'offre, sans avis préalable ni obligation (i) en cas d'erreur, problème technique, falsification, fraude, défaillance technique ou toute autre cause sur laquelle BASF n'a raisonnablement aucun pouvoir et qui interfère avec le bon déroulement de cette offre, telle que prévue par les présentes modalités et conditions officielles de l'offre; ou (ii) dans le cas où une des récompenses offertes doit être substituée ou (iii) à la suite de tout incident ou erreur d'impression, administrative ou autre, quelle qu'elle soit. Toute tentative de miner le bon déroulement de cette offre pourra être considérée comme une violation des lois criminelles et civiles. En de telles circonstances, BASF se réserve le droit de demander réparation dans la mesure prévue par la loi.
8. BASF se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, d'exiger une preuve d'identité ou d'admissibilité (dans une forme jugée acceptable par BASF pouvant inclure, sans restriction, une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement) pour les motifs suivants : (i) vérifier l'admissibilité à cette offre; ou (ii) toute autre raison jugée nécessaire par BASF, à sa discrétion exclusive, pour administrer cette offre conformément aux présentes modalités et conditions officielles de l'offre. L'incapacité de fournir une telle preuve à l'entière satisfaction de BASF dans le délai spécifié par BASF pourrait entraîner l'inadmissibilité. Le seul déterminant du temps accepté pour les fins de ce programme sera le ou les serveurs utilisés par BASF.
9. En cas de différend concernant la réussite du module, BASF se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de rendre une décision finale basée sur le contenu fourni en ligne sur **www.agsolutions.ca**.
10. Toute propriété intellectuelle utilisée par BASF en lien avec la promotion ou l'administration de l'offre, incluant notamment toute marque de commerce, nom commercial, logo, modèle, matériel promotionnel, page Web, code source, dessin, illustration, slogan et représentation, appartient à BASF ou à ses filiales ou, le cas échéant, est utilisée sous licence ou avec permission. Tous les droits sont réservés. La copie ou l'utilisation non autorisées de telles propriétés intellectuelles sans le consentement écrit exprès de leur propriétaire sont strictement interdites.
11. En cas de divergence ou d'incohérence entre la présente version des modalités et conditions officielles de l'offre et tout énoncé ou déclaration que pourrait contenir tout matériel, incluant notamment **www.agsolutions.ca**, le formulaire de participation, le module ou la publicité aux points de vente, télévisée, imprimée ou en ligne, la présente version des modalités et conditions officielles de l'offre prévaudra. BASF se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de modifier les dates, les périodes, les récompenses ou les autres dispositions de l'offre indiquées dans les présentes modalités et conditions officielles de l'offre, dans la mesure jugée nécessaire par BASF, afin de vérifier la qualification de tout bénéficiaire admissible, conformément aux présentes modalités et conditions officielles de l'offre, ou en raison de problèmes techniques ou autres ou de toute autre circonstance qui, selon l'opinion de BASF, à sa discrétion exclusive, nuisent au bon déroulement de l'offre, telle que prévue par les présentes modalités et conditions officielles de l'offre, ou pour toute autre raison.
12. La non-validité ou l'inexigibilité de toute disposition des présentes modalités et conditions officielles de l'offre ne pourront compromettre la validité ou l'exigibilité de toute autre disposition. Dans le cas où une disposition est déclarée invalide, inexigible ou illégale, les présentes modalités et conditions officielles de l'offre demeureront en vigueur et seront appliquées conformément aux modalités, comme si la disposition invalide ou illégale n'en faisait pas partie.

Détails de la récompense :

1. La récompense offerte pour la réussite du module est la suivante :
 - Sac de travail de taille moyenne Trade Series Carhartt^{MD}. La valeur au détail approximative de chaque récompense est de 85,00 \$CAN.

2. **Limite d'une (1) récompense par ferme.** Les images des récompenses présentées dans tout article promotionnel, incluant les pages Web, ne sont fournies qu'à titre indicatif seulement. Le produit final peut être différent de l'image ou de la description fournies ci-dessus.
3. La récompense ne sera expédiée qu'à une adresse située au Canada. Veuillez accorder 6 à 8 semaines à partir de la date de réussite du module pour la réception de chaque récompense.
4. La récompense mentionnée ci-dessus doit être (i) acceptée telle quelle, et elle ne peut être transférée, cédée ni échangée (à moins que BASF n'en décide autrement, à sa discrétion exclusive); (ii) aucune substitution n'est permise; (iii) BASF se réserve le droit de substituer la récompense ou un de ses éléments, à n'importe quel moment ou pour quelque raison que ce soit, par une récompense ou un ou plusieurs éléments de récompense de valeur au détail égale ou supérieure; (iv) la garantie standard du fabricant, s'il y a lieu, s'applique à la récompense; (v) et chaque bénéficiaire d'une récompense devra seul prendre à sa charge toutes les dépenses qui ne sont pas expressément incluses dans la description de la récompense ci-dessus. Aucune valeur en argent ne sera offerte ni substitution permise, sauf au choix de BASF.

Conditions générales :

5. En participant à cette offre, chaque bénéficiaire admissible autorise explicitement BASF, ses agents ou représentants à conserver, partager et utiliser les renseignements personnels fournis uniquement aux fins d'administration de l'offre et conformément à la politique de protection de la vie privée adoptée par BASF (laquelle peut être consultée sur www.agsolutions.ca/privacy). Cette disposition ne limite aucun autre consentement qu'une personne peut donner à BASF ou à d'autres par rapport à la cueillette, à l'utilisation ou à la communication de ses renseignements personnels.
6. BASF se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de prendre toutes les mesures et actions qu'elle juge nécessaire pour faire en sorte que cette offre soit administrée conformément à son interprétation de la lettre et de l'esprit des présentes modalités. **TOUTE PERSONNE OU ENTITÉ CONSIDÉRÉE À N'IMPORTE QUEL MOMENT PAR BASF COMME AYANT VIOLÉ LA LETTRE OU L'ESPRIT DES PRÉSENTES MODALITÉS POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT POURRA ÊTRE DISQUALIFIÉE À LA DISCRÉTION EXCLUSIVE DE BASF (et, si elle est disqualifiée, elle devra renoncer à tous ses droits sur la récompense).**
7. En participant à cette offre et, le cas échéant, en acceptant une récompense (dont la réception et la suffisance sont reconnues par les présentes), chaque bénéficiaire admissible accepte et reconnaît ce qui suit :
 - a) accepter la récompense (telle qu'accordée) et reconnaître que la récompense est telle que décrite dans les modalités et conditions officielles de l'offre;
 - b) dégager BASF et tous les autres renoncataires de toute responsabilité reliée (i) à l'offre; (ii) à la participation du bénéficiaire admissible au module et à tout autre élément de l'offre; (iii) ou à l'acceptation, l'utilisation ou le mauvais usage de la récompense ou de toute partie de celle-ci par le bénéficiaire admissible;
 - c) accepter que, nonobstant toute autre disposition des présentes, la seule obligation et la responsabilité collective des renoncataires et le seul recours du bénéficiaire admissible pour toute réclamation liée ou découlant de quelque manière que ce soit de la présente offre et des modalités et conditions officielles de l'offre, la récompense fournie par BASF et l'acceptation, l'utilisation ou le mauvais usage par le bénéficiaire admissible de cette récompense ou d'une partie de celle-ci, ou l'offre et la participation du bénéficiaire admissible à celle-ci, se limiteront aux dommages réels et directs, qui ne devront pas dépasser, au total, la valeur approximative au détail de la récompense, telle que décrite ci-dessus;
 - d) accepter qu'en aucun cas les renoncataires ne sont responsables de la perte d'économies ou de gains, de la détresse mentale, des inconvénients ou des pertes, dommages ou dépenses indirects, spéciaux, consécutifs, accessoires, punitifs ou exemplaires, découlant des présentes ou en rapport avec cette offre, la récompense fournie par BASF et l'acceptation, l'utilisation ou le mauvais usage par le bénéficiaire admissible de cette récompense ou de toute partie de celle-ci, ou l'offre et la participation du bénéficiaire admissible à celle-ci, même si BASF a été informée ou est au courant de la possibilité de ces pertes, dépenses ou dommages;
 - e) convenir que, dans toute la mesure permise par la loi applicable, le bénéficiaire admissible ne peut pas demander le remboursement ou poursuivre un recours légal ou en équité auprès de BASF ou de l'un des autres renoncataires si la récompense n'est pas adaptée à son objectif ou est insatisfaisante de quelque manière que ce soit;
 - f) accepter que les limitations, exclusions et clauses de non-responsabilité énoncées dans les présentes s'appliquent quelle que soit la nature de la cause de l'action ou de la réclamation, y compris, mais sans s'y limiter, la rupture de contrat, le délit civil (y compris la négligence) ou toute autre théorie juridique, et qu'elles survivent à toute consommation de la récompense;
 - g) confirmer qu'il ou elle respecte les présentes modalités et conditions officielles de l'offre; et
 - h) consentir à la publication ou à toute autre utilisation du nom, du nom de la ferme, de la photographie ou de toute autre représentation du bénéficiaire admissible sans autre avis ni compensation, dans toute publicité ou annonce réalisée par BASF ou en son nom de quelque manière que ce soit, y compris dans la presse écrite, à la radio, à la télévision ou sur l'Internet.

Liberty[™] 200 SN

Herbicide

Toujours lire et suivre les directives de l'étiquette.

AgSolutions et LIBERTY sont des marques déposées de BASF utilisées sous licence par BASF Canada Inc. © 2023 BASF Canada Inc.